

CONSEIL DE QUARTIER DES BLONDEAUX – VENDREDI 12 OCTOBRE 2018

Présentation de l'ordre du jour par Marine RENAUND

OUVERTURE D'UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE

Mme RENAUND explique le contexte : Début septembre, les classes de CM2 de l'école élémentaire des Blondeaux étaient surchargées (31/32 élèves par classe).

Pendant la fin du printemps et le début de l'été, il y a eu des mouvements dans la population du quartier avec l'arrivée de nouvelle famille qui a fait augmenter les effectifs des CM2.

Les parents d'élèves et les enseignants se sont mobilisés et ont manifesté.

La municipalité s'est engagée à leur côté, permettant la rencontre de la Direction académique des services de l'éducation nationale et l'ouverture d'une classe supplémentaire avec la création d'un double niveau CE2/CM2.

Un habitant s'interroge sur les effectifs actuels des grandes sections de maternelle qui poseront des difficultés à l'avenir (26/27 enfants).

Pour lui, il serait bien de prendre le problème en amont plutôt qu'à la rentrée et de se mobiliser le plus tôt possible pour obtenir des classes supplémentaires. Et il se demande si cette ouverture sera pérennisée pour l'avenir.

Mme RENAUND répond que cette ouverture de classe ne vaut que pour cette année et qu'il n'est pas certain qu'elle sera maintenue les années suivantes.

La municipalité s'est mobilisée dès le mois de juin et n'a pas attendu la rentrée mais il est vrai que pendant l'été, des mouvements inattendus dans la population du quartier ont pu être observés.

Seule l'académie fait le choix de fermer ou d'ouvrir des classes supplémentaires.

POLE OPHTALMOLOGIE

Mme RENAUND explique que le Centre Municipal de Santé est largement fréquenté par les habitants et qu'il fait l'objet d'une bonne gestion mais il rencontre des difficultés de recrutement notamment des ophtalmologues.

L'ophtalmologue prenant sa retraite, il fallait trouver un moyen de le remplacer. La commune a donc eu la volonté de passer une convention avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil pour l'obtention de 16 H d'ophtalmologie.

Elle rappelle également que le portail doctolib permet de prendre des RDV au CMS quelque soit son quartier d'habitation.

Une habitante demande si le CMS dispose d'un numéro d'urgence.

Mme RENAUND répond qu'il n'existe pas de garde de nuit des médecins au CMS mais que les personnes doivent composer le 15 ou le 18 en cas d'urgence et que les pharmacies de garde sont annoncées dans L'haÿ Le mag.

Elle ajoute que le SAMI à Chevilly-Larue ouvre tard le soir et également le dimanche.

AUTOROUTE A6 :

Mme RENAUVAND évoque le contexte du dossier : même si le quartier des Blondeaux n'est pas directement concerné par ce dossier, toute la ville est impactée par cette autoroute qui traverse la commune. Elle dispose de 14 voies de circulation et 280 000 véhicules l'empruntent chaque jour. Elle est classée comme un des points noirs du bruit depuis 2010.

Elle explique ensuite la démarche entreprise par la Ville pour la mise en place d'un revêtement antibruit sur l'A6 et donc en faveur de la diminution de ses effets sonores pour les quartiers traversés. Depuis 2014, la municipalité se bat pour continuer les actions portées jusqu'à présent par les associations locales notamment celle des Castors.

En 2017, 1,3 km de voirie ont été remplacés. Les quartiers ont ressenti la différence.

En 2018, un nouveau tronçon est concerné au Nord.

L'appui de la Région a été prépondérant dans la réussite de ce projet qui a coûté 12 millions d'euros répartis entre l'Etat et le Conseil Régional.

Le nouvel objectif est de combattre la pollution chimique notamment venue de l'autoroute A6.

Trois capteurs vont être mis en place par AIRPARIF sur l'avenue du Général de Gaulle pour permettre une étude qui va affiner les connaissances en matière de pollution. Le résultat de l'étude est attendu pour fin novembre 2018. Un plan d'actions sera ensuite mis en œuvre. Les premiers axes d'actions envisagés sont la diminution de la circulation sur l'autoroute, une attention particulière des services de l'Etat sur le bon état de la chaussée. Et enfin de manière plus large, des plans de communication sur la modification des chauffages en Ville et la promotion des véhicules électriques notamment par la mise en place de bornes électriques sur l'espace public.

COLLECTE DES DECHETS VERTS :

Madame RENAUVAND demande au conseil de quartier s'il est favorable à la collecte et au traitement des déchets verts devant les habitations individuelles sans surcoût pour la ville et les habitants.

La majorité des personnes y sont favorables.

Un habitant demande si cela se fera sous forme de ramassage.

Il lui est répondu que cela se fera sous forme de ramassage devant les habitations. Il est rappelé que jusqu'à présent les L'Hayssiens devaient se rendre à la déchetterie de Chevilly-Larue et qu'il est interdit de mettre les déchets verts dans les poubelles d'ordures ménagères.

Une habitante veut savoir si seront mis en place des containers ou des sacs poubelles spécifiques distribués par la ville ?

Mme RENAUVAND répond que selon elle, il s'agira plutôt de sac plastique mais que rien n'est encore totalement acté. Les passages se feront sur le modèle des encombrants.

Un habitant suggère que le ramassage soit variable en fonction des saisons, plus de passage au printemps et en été, moins de passage en automne et hiver.

Il est rappelé également que des composteurs sont tenus à la disposition des habitants par l'EPT12. Les agents de l'EPT 12 peuvent également former au compostage.

Un habitant s'interroge sur le calendrier de mise en place de la collecte de déchets verts.

Mme RENAUVAND indique que pour le moment, il s'agit de recueillir l'avis des conseils de quartier et recenser les besoins en la matière. L'année prochaine, cette initiative risque d'être concrétisée si la population y adhère.

CHANTIERS CITOYENS :

Mme RENAVAND explique que les journées citoyennes attirent toujours beaucoup de L'Hayssiens (environ 200 à chaque session) et que les chantiers se déroulent sur toute la Ville, une fois par an. L'idée de la municipalité est de mettre en place des demi-journées citoyennes par quartier sur des chantiers spécifiques.

Elle demande aux personnes de faire des propositions d'actions particulières propres au quartier des Blondeaux.

Un habitant demande s'il existe des statistiques sur la participation par quartier.

Il lui est répondu que la participation est plutôt équilibrée même si les habitants du Petit Robinson sont légèrement plus nombreux.

Une habitante se demande ce qui a été réalisé sur le quartier des Blondeaux.

Il lui est indiqué qu'il s'agit principalement de désherbage.

Durant les journées, des actions sont-elles proposées spécifiquement aux enfants ?

Il est répondu que des ateliers spécialement aménagés pour eux sont prévus : cuisine, mosaïque, lecture, dessins.

- ⇒ En raison du passé viticole de la commune, il serait intéressant de pouvoir mettre en place un carré de vignes sur LHLR si la municipalité soutient le projet. Une demi-journée citoyenne pourrait servir tout d'abord à préparer le terrain. Le cépage historique de LHLR serait la treille du roi.
- ⇒ Réfection de terrains le long du sentier Mignon.
Il est expliqué que les terrains concernés ne sont pas publics et qu'il faut l'autorisation des propriétaires pour intervenir.
- ⇒ Sentier des Sureaux : une main courante est endommagée, il faudrait pouvoir l'entretenir.
- ⇒ Actions avec les écoles.
La directrice de l'école des Blondeaux présente indique qu'elle n'est pas favorable avec des actions dans les écoles. Les actions doivent être effectuées en régie municipale selon elle. L'école pour elle est un lieu particulier presque sacré qui doit également répondre à des normes.
Concernant l'état du transformateur électrique à l'intérieur de l'école, c'est à EDF de prendre en charge sa peinture.
- ⇒ Plate-bande en face de l'école. Un arbre a été arraché. Rien n'a été remis.
- ⇒ Dans l'école maternelle, il y a un espace où des arbres ont été arrachés également. Il pourrait servir de jardin pédagogique aux enfants.
- ⇒ Solarium de la piscine à nettoyer

Un habitant indique que les chantiers citoyens sont une bonne chose mais il souhaiterait que la police municipale verbalise plus les personnes qui n'entretiennent pas leur terrain notamment le long de l'Orme Sec à cause des haies qui borde les rues.

La réponse apportée est la suivante : il faut une réponse proportionnée, la verbalisation est une solution de dernier recours, il faut d'abord faire de la prévention et de la sensibilisation. Ceci peut être réalisé pendant les journées citoyennes.

Une habitante s'interroge sur la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Il est répondu que les habitants ont jusqu'au 29 novembre 2018 pour ce faire connaître. Le fait de récupérer les coordonnées des habitants touchés sert d'une part à les prévenir tout au long de la procédure mais également de comptabiliser le nombre de maison touché et leur emplacement.

Le dossier sera déposé par la mairie au mois de décembre 2018.

Il est proposé que des questionnaires en ligne ou papier soient envoyés ou mis à disposition afin de permettre de recueillir les attentes des quartiers.

Une inscription en ligne pour les journées citoyennes serait un plus.

MARCHE DE NOEL :

Mme RENAUVAND indique les dates du prochain marché de Noël soit le 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2018.

Le marché sera délocalisé sur le parc de la Bièvre.

Un appel aux bénévoles est lancé pour tenir le stand des conseils de quartiers et installer les décorations que les centres de loisirs auront préparé.

La circulation sur l'avenue Flouquet sera fermée pour permettre un stationnement de 200 places. Deux bus seront mis en place pour emmener les personnes habitant le reste de la ville sur le marché de Noël.

Des rotations toutes les 30 minutes devraient être mises en œuvre.

Une habitante indique que les élèves de Notre Dame doivent effectuer des heures de bénévolat. Ces heures pourraient être mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat soit pour le marché de Noël soit pour les journées citoyennes.

PROCHAINS RDV :

- 7 décembre, la fête de la saint Nicolas au solarium. Il est indiqué que des stands pour la vente de produits locaux seront mis en place
- 1^{er} février, la fête de la Chandeleur.
- 31 mai, la fête des voisins (une habitante indique qu'il peut s'agir du weekend de l'ascension)
- 16 juin, le vide-grenier

QUESTIONS DIVERSES :

⇒ Certains habitants ont eu un RDV avec le service urbanisme de la Mairie concernant la construction d'un bâtiment par la société Kaufman and Broad, sur l'avenue Flouquet.

Ils demandent à être informés lors du dépôt de permis de construire. Le parking souterrain doit être regardé de manière précise en raison du sol.

Certains ont porté plainte pour harcèlement du fait du démarchage constant des promoteurs. Le Maire leur indique que le PLU est un des plus contraignants de la Région mais les avenues Flouquet, Barbusse et Paul Vaillant Couturier sont des axes structurants dont les règles de constructibilité sont en partie définies par le SRIDF.

La Mairie a agi avec les possibilités qui lui avaient été laissées à savoir la hauteur, la constructibilité, l'obligation de pleine Terre, le stationnement, les places visiteurs...

Si les promoteurs ne respectent pas le permis de construire, des amendes peuvent être infligées.

La municipalité rappelle qu'elle n'a mandaté personne pour mettre en place des zones d'aménagement concerté sur cette partie du territoire communal.

⇒ Un habitant souhaite que des contrôles plus fréquents soient effectués sur l'avenue Flouquet car les voitures ne respectent pas la ligne continue notamment quand des bus sont stationnés

sur l'avenue pour la montée et la descente des passagers. Ceci est dangereux pour les autres usagers de la voie.

- ⇒ Une habitante demande s'il est possible de mettre en place des radars sur les rues à 30 car la limitation n'est pas respectée.

Le Maire répond qu'il faut compter sur le civisme des gens et sur le dialogue entre voisins. De plus, il est impossible de mettre des radars sur tous les trottoirs de la Ville. Par contre, il est possible de mettre en place des radars pédagogiques.

- ⇒ Un habitant se demande où en sont les travaux d'enfouissement des réseaux.

Le Maire indique que l'enfouissement coûtera 24 M € sur 15 ans. Il existe des quartiers prioritaires : le Jardin Parisien et notamment le quartier des fleurs et le Petit Robinson. Les Blondeaux viendront dans un second temps. Lors d'un prochain Conseil Quartier, il sera possible de donner un rétro-planning à ce sujet.

Le SIPPAREC a constaté que LHLR est le plus mauvais élève de l'Île-de-France avec 52 km linéaire de lignes non –enterrées.